

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE de CLERMONT
L'HERAULT

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 034 079 25 00045

Déposé le : 18/04/2025

Affichage Mairie le : 22/04/2025

Demandeur : Monsieur Frambourt Maxime

Sur un terrain sis à : 1 Rue du Sauvignon à

CLERMONT L'HERAULT (34800)

Références cadastrales : 79 BS 157

Monsieur Frambourt Maxime

1 , Rue du sauvignon

34800 CLERMONT L HERAULT

Monsieur,

Vous avez déposé le 18/04/2025 à la mairie de CLERMONT L'HERAULT une déclaration préalable, pour « Hangars désaffecter destiné en hangar d'entrepôt de stockage avec accueil de public limité. »

Par lettre du 28/04/2025, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- **DP00** . Formulaire Cerfa du dossier :
 - **veuillez renseigner le tableau des surfaces de plancher existantes ; si votre projet consiste en un changement de destination, veuillez préciser la surface de plancher dans la destination initiale et la ou les destination(s) finale(s).**
 - Vous indiquez également que votre projet accueillera du public. **Veillez transmettre en Mairie un dossier de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) (Formulaire CERFA 13824*04)**
- **DP02** . Un plan de masse coté dans les 3 dimensions, **précisant l'accès au terrain, les branchements aux réseaux publics existants, les aires de stationnement existantes et à créer, les espaces végétalisés.**
- **DP04** . Un plan des façades et des toiture, **précisant les éventuelles modifications des façades existantes.**
- **DP07** . Une photographie permettant de **situer le terrain dans l'environnement proche, photographie aérienne à proscrire.**
- **DP08** . Une photographie permettant de **situer le terrain dans le paysage lointain, photographie aérienne à proscrire.**

Le 13/05/2025, vous n'avez transmis que la pièce DP08.

L'ensemble des autres pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de CLERMONT L'HERAULT en date du 28/07/2025, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite d'opposition.

Vous pouvez redéposer une nouvelle déclaration si vous souhaitez réaliser votre projet.

A CLERMONT L'HERAULT, le 01 AOUT 2025

Le Maire,



Gérard BESSIERE

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Si vous entendez contester le refus vous pourrez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS après la fin de votre délai d'instruction. Vous pourrez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).